

Les élections européennes et législatives 2024

Patrice Kiener 1*

Résumé

Au soir des élections européennes du 9 juin 2024, Emmanuel Macron a dissout l'assemblée nationale et a appelé à des élections législatives le 30 juin 2024 pour le premier tour et le 7 juillet 2024 pour le deuxième tour. Il est raisonnable de penser que les électeurs n'ont pas changé d'opinion en 3 semaines. Sauf que les systèmes de vote pour le parlement européen et le parlement français sont différents et changent complètement la manière de voter des électeurs : vote éparpillé lors d'une élection proportionnelle à 1 tour contre vote concentré sur les premiers candidats lors d'une élection majoritaire à 2 tours.

Le vote électronique était institué dans les 11 circonscriptions des français de l'étranger. Il a permis une fraude dans au moins 4 circonscriptions, dont la circonscription *Bruzelles-Amsterdam-Luxembourg* où 29.143 nouveaux électeurs ont été inscrits en 3 semaines en provenance des électeurs radiés dans les circonscriptions de la métropole. Ces nouveaux inscrits ont largement favorisé quelques candidats.

« On n'organise pas des élections pour les perdre » ... Un dignitaire africain

Mots-clefs : Élections - Fraude - AC - ACP - Log-ratios centré (CLR)

*InModelia, patrice.kiener@inmodelia.com